



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2019

Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire

Alain PHILIPPE - André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS -- Emile PERRAUD - Patricia JANTET - Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - René GUIGARD -

Christine LECHON - Céline MAFFRE – - Francisco MARTINEZ - Cécile MICHAUD - Frédérique MOISSET et Jean-Michel SALQUE conseillers municipaux.

Absents : Patrick CHARNAY - Jimmy GRONDIN et Vanessa VEILLON

Secrétaire de séance : Jean-Michel SALQUE

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Délibérations

- Elaboration du PLU de la commune nouvelle : vote du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- CCBS : Approbation du rapport CLECT 2018-2 et approbation évaluations libres des AC

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération relative au départ en retraite d'un agent municipal. Accepté à l'unanimité.

La séance est ouverte, Monsieur Jean-Michel SALQUE est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 17 décembre 2018 : il est adopté à l'unanimité.

- **Elaboration du PLU de la commune nouvelle : vote du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre par délibération le 29 janvier 2018, ainsi que les motifs de cette élaboration.

Le début du travail sur le PLU a fait naître un diagnostic dont il est apparu certains points forts et faibles sur la commune. Ces éléments se traduisent dans le projet de territoire par le biais du PADD.

Conformément au code de l'urbanisme, Monsieur BONNARD présente ensuite au conseil municipal les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le projet de PLU se décline dans le PADD à travers six objectifs :

- préserver le cadre paysager et rural du territoire
- maîtriser le rythme de création de logements et sa consommation d'espaces

- définir le centre bourg de Chazey Bons comme pôle principal du territoire
- préserver les espaces naturels et sensibles
- accueillir les habitants dans de bonnes conditions
- accompagner les activités économiques et touristiques

Ces orientations, au sein desquelles sont précisés les objectifs de modération de la consommation d'espace, ont notamment été établies en compatibilité avec les grands enjeux stratégiques fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bugey.

Monsieur le Maire rappelle aussi que plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour l'élaboration de ce PADD par la commission urbanisme et qu'une réunion de présentation du PADD aux conseillers municipaux a été faite le 8 janvier 2019.

Puis il ouvre le débat.

Les échanges seront intégralement retranscrits dans la délibération, annexée au présent PV. A l'issue de la discussion, après s'être assuré que toutes les interventions ont bien été relevées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

- **CCBS : Approbation du rapport CLECT 2018-2 et approbation des évaluations libres des Attributions de Compensation (AC)**

Ce point est présenté par Mr Bonnard, Maire et délégué de la commune à la CCBS.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport CLECT N°2018-2 en date du 20 septembre 2018.
- **APPROUVE** l'évaluation libre de l'attribution de compensation au titre de la compétence logement social.

- **Départ en retraite d'un agent municipal**

Cadeau de départ fixé à 400.00€ en bons d'achats UCAB (en référence aux montants précédemment attribués dans des circonstances identiques).

Information :

- Mr Alain Philippe rend compte de la réunion qui s'est tenue en mairie avec le service des routes du Département pour faire le point sur les projets d'aménagements de la RD 1504 dans la traversée du bourg. Les modifications demandées portent essentiellement sur le marquage au sol et le repositionnement de certains franchissements (piétons, cycles) de la RD1504.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne communication d'une chaleureuse carte de vœux et de remerciements adressée par Mme Fernande Delbe à l'ensemble des élus et personnels municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 14 janvier 2019.

A Chazey-Bons, le 15 janvier 2019

Le Maire, Didier BONNARD

